

## Remise en cohérence

Posé à flanc de colline et surplombé de son clocher, le village de Présilly jouit d'une position incomparable qui en fait le balcon du Genevois. Il y a une dizaine d'années, cette posture était pourtant pénalisée par un profil de village-rue favorisant l'effet de fuite, effet renforcé par une voirie mal adaptée et délabrée, un réseau anarchique de fils et de poteaux, des voies incitant la voiture au détriment des piétons... Le chef-lieu souffrait par ailleurs de l'absence de lieux de rencontre et de centralité. Les travaux ont donc eu pour ambition d'améliorer le

cadre de vie des habitants, de redynamiser et de conforter le centre-village. Après la restauration des réseaux d'eau potable et la restructuration de l'église, puis l'enfouissement des réseaux électriques et Télécoms, du gaz de ville et de la fibre optique, deux tranches de requalification ont débuté entre 2012 et 2014. Ces chantiers se sont concentrés sur la requalification du chef-lieu, avec pour objectif d'en faire la clef de voûte d'un nouveau système de mise en cohérence, de sécurisation et d'épanouissement du village.

### *mots clés*

espace public  
rue et place  
paysage

### *adresse*

Chef-lieu  
74160 Présilly

### PRÉSILLY

#### AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ET DU CENTRE-VILLAGE DE PRÉSILLY

MAÎTRE D'OUVRAGE  
COMMUNE DE PRÉSILLY

ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE  
CONCEPTEUR -  
PAYSAGE PLUS/ARCH'INGENIERIE  
BET VRD - ÉGIS FRANCE  
BET STRUCTURE - ÉGIS FRANCE

COÛT DES TRAVAUX  
995 120 € HT

COÛT DE L'OPÉRATION (HORS FONCIER)  
1 265 738 € TTC

DÉBUT DU CHANTIER : JUIN 2012  
LIVRAISON : AVRIL 2014  
MISE EN SERVICE : JUIN 2014



Afin de restituer de la texture au centre-village et de le redynamiser, le maître d'œuvre a commencé par créer des espaces publics marquants. L'un de ces points de centralité a été aménagé en relation avec l'un des carrefours majeurs, à la convergence de l'axe traversant et en balcon reliant les deux entrées est et ouest, ainsi que d'une rue provenant du niveau bas de la commune, depuis l'autoroute. L'ancien jardin d'agrément et terrain vague comprimé autrefois par ces circulations anarchiques a été remis à niveau et élargi afin de présenter un profil de place publique en belvédère, baptisée place de la Halle. Rehaussé et soutenu sur sa partie aval (nord-est) grâce à un double mur de soutènement intégrant la végétation (pour atténuer sa massivité vis-à-vis du voisinage), cet emplacement a été arboré d'arbres fruitiers (essences locales) et équipé d'une grenette qui sert d'abri et d'accueil pour les manifestations. Tenue à distance et minimisée, la route s'efface derrière cette planéité partagée et animée par les frondaisons, la variété des tons des pierres employées ainsi qu'une fontaine qui forme rideau d'eau éclairé la nuit. Des éclairages leds complètent le tableau pour un usage permanent. Avec ses bancs métalliques barreaudés de bois et ses bornes pour l'eau et l'électricité, la place a été configurée pour recevoir régulièrement des événements (marché... ). Jusqu'au rituel sapin des fêtes de fin d'année qui a son emplacement "en creux" consacré...

### Place en belvédère

Pour le reste, les essences végétales ont aussi été habilement incrustées dans le mur de soutènement, au nord-est. La toiture-terrace du bloc sanitaire sert de belvédère vers la plaine du Genevois, et l'un de ses flancs a été taillé d'un escalier qui permet de rallier un parking situé en contrebas. Espace de partage et de convivialité, la place de la Halle entend aussi jouer un rôle central dans la redistribution de la mobilité, selon les objectifs fixés par l'intercommunalité, via ses deux parcs de stationnement connexes (mairie à 100 mètres et porcherie à 40 m) ainsi que son arrêt de bus.

Pour apaiser le rythme du village, il a fallu multiplier les poches de respiration et de partage: la place de la Halle en est une donc, l'ensemble mairie-salle des fêtes une autre, dont la rénovation est plus ancienne, auxquels il faut ajouter un square aménagé à côté de celui-ci à l'intention des enfants. Cet espace de jeux implanté sur deux niveaux sur un ancien terrain vague a été habilement intégré entre la route et un parking (mairie) en contrebas avec un mur de gabions qui marque sa limite aval et des barrières en acier galvanisé et poteaux bois en amont.

### Piétons et automobiles

Pour relier ces points de centralité, qui induisent des rassemblements et des convergences, la question du traitement de la voirie s'est avérée cruciale. Comment donner de la place aux piétons, jusque-là exclus, sans interdire les voitures... ? Comment sécuriser les carrefours et les entrées de village enserrés entre les maisons d'habitation ?

Plutôt que de mettre en œuvre des trottoirs, qui auraient par trop réduit la chaussée et empêché les croisements sur un axe principal déjà étroit, l'option retenue a été celle d'un cheminement continu avec différents revêtements marquant les usages. La largeur des circulations piétonnières, constante sur l'ensemble de la chaussée, est ainsi d'1,5 mètre, matérialisée par du béton désactivé qui contraste avec le goudron rénové de la voirie, et pourvue d'une bordure arasée d'1,5 à 2 cm qui marque discrètement la limite. Ce subterfuge permet aux voitures de se rencontrer et aux engins agricoles et de déneigement de circuler. Conçue selon un profil continu, la circulation douce permet sur près d'un kilomètre de relier les espaces publics existants et ceux nouvellement créés, jusqu'à rejoindre une bande mixte située à l'ouest du village (hameau de Beuregard). De ce côté, le réaménagement de la route, à des fins de visibilité et de sécurité (marquage de la voirie, abaissement d'un talus, déplacement et réfection d'un calvaire) s'est accompagné d'une requalification de l'entrée de certains particuliers et de l'aménagement d'un parking connexe.

### Bien public

Autant d'aménagements qui ont nécessité un long processus d'acquisition foncière, et autant de tractations pied à pied parfois délicates avec des riverains parfois réticents à abandonner une bande de leur terrain au profit de la chaussée publique. Des aménagements par ailleurs compliqués, durant le temps des travaux, par la nécessité de bloquer un axe principal stratégique, et sur un plan technique, par le temps de séchage (trois semaines) dévolu aux bétons désactivés. La réussite du chantier est donc à mettre au crédit des maîtres d'œuvre et d'ouvrage autant que des citoyens de la commune, qui apprécient certainement, au final, de jouir d'un cadre de vie sécurisé, épanoui et redynamisé.

1 et 2 - La place en belvédère

3 - La pente est gérée par un ensemble de murs végétalisés

4 - La rue principale

5 - Entrée du village



rue et place

ESP15-rep012

**CAUE**  
HAUTE-SAVOIE

L'îlot-S  
7 esplanade Paul Grimault  
bp 339  
74008 Annecy cedex  
Tél 04 50 88 21 10  
Fax 04 50 57 10 62  
caue74@caue74.fr  
www.caue74.fr



Rédaction: Laurent Gannaz - novembre 2015  
Photographies: Béatrice Caffieri et CAUE de Haute-Savoie (image 4)  
Conception graphique: Anthony Denizard, CAUE de Haute-Savoie